

Les subsides

La motion ne nous dit pas, et je ne m'attends pas d'ailleurs à ce qu'on nous propose de solutions au cours de ce débat, ce que l'opposition ferait pour réformer la taxe de vente fédérale.

Le ministre des Finances a indiqué quelle était l'approche du gouvernement. Dans trois semaines il présentera, dans son Livre blanc, des propositions visant à remplacer la taxe de vente fédérale qui laisse trop à désirer. Elle sera remplacée par une taxe de vente de portée plus générale qui sera instaurée en plusieurs étapes et dont le taux pourra être abaissé.

M. Cassidy: Y compris sur les produits alimentaires, n'est-ce pas?

M. Hockin: Pour ce qui est de savoir quels produits seront taxés, il s'agit là d'une des questions importantes qui seront abordées dans le cadre de la réforme de la taxe de vente.

M. Cassidy: Décidez-vous. Voulez-vous les exclure ou les inclure?

M. Hockin: Vous verrez. Nous voulons entendre l'opinion des groupes et des particuliers intéressés avant de prendre une décision.

Nous avons entendu les opinions du député. Nous voulons davantage de précisions, mais nous n'en n'avons pas obtenues. La composition de l'assiette de l'impôt sera l'une des principales questions que nous aborderons avec les gouvernements provinciaux quand nous explorerons les mécanismes qui pourront permettre d'appliquer une taxe de vente nationale en plusieurs étapes.

• (1220)

Notre régime fiscal comporte un élément important à cet égard et je veux parler du crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente que le gouvernement a instauré dans son budget de février 1986. Ce crédit est de 50 \$ par adulte et 25 \$ par enfant à charge et il sera payable intégralement aux familles dont le revenu net ne dépasse pas 15 000 \$. Tous les partis ont reconnu le caractère progressiste de ce crédit d'impôt. Il jouera certainement un rôle important dans nos pourparlers sur l'assiette de la taxe de vente.

M. Cassidy: Non, tous les partis y trouvent à redire sérieusement.

M. Hockin: Vous n'êtes pas d'accord sur le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente? Le parti du député s'est dit d'avis contraire. Il a loué ce principe que nous avons concrétisé.

M. Cassidy: C'est exact, nous avons loué le principe, mais pas la façon dont votre parti l'a appliqué.

M. Hockin: Le gouvernement l'a matérialisé et les changements qui seront apportés à la taxe de vente devraient être examinés dans le contexte global de la réforme fiscale qui sera proposée le 18 juin.

Comme je l'ai déjà dit, le ministre des Finances a précisé que d'importants changements à l'impôt sur le revenu des particuliers contribueront, dans une large mesure, à rendre le régime fiscal plus équitable pour les économiquement faibles. Le député d'en face a formulé de nombreuses craintes, mais il a totalement oublié de mentionner que le ministre des Finances

a annoncé une baisse d'impôt pour les gagne-petit. En tout cas, il n'en a pas parlé dans son discours. J'exhorte les députés et les Canadiens à juger nos propositions en fonction de leur effet global sur l'amélioration et l'équité de la fiscalité fédérale.

Je voudrais rappeler que l'amélioration de la fiscalité n'est pas une politique nouvelle. Le gouvernement en a fait l'une de ses principales priorités depuis son arrivée au pouvoir, en 1984. Dans son programme de l'automne 1984, le ministre des Finances considérait le régime fiscal comme un obstacle à la croissance économique du pays. J'ignore si les Canadiens se rendent compte de l'importance de cette déclaration. De nombreux obstacles s'opposent à la croissance, mais qui aurait pu s'imaginer que la fiscalité en faisait partie? Le ministre considère la réforme de la fiscalité comme un aspect important du renouveau économique.

Entretiens, le gouvernement a apporté de façon délibérée et calculée plusieurs améliorations importantes au régime fiscal. En même temps que son premier budget, le ministre des Finances a déposé un document de travail proposant des orientations pour la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés et la première phase de ces changements s'est matérialisée dans le budget de février 1986. La réforme est donc déjà amorcée et nous avons également commencé à élargir l'assiette fiscale de façon à pouvoir réduire le taux d'imposition des sociétés. Nous annoncerons dans le Livre blanc du 18 juin la deuxième phase de cette réforme.

Que s'est-il déjà produit en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers? Le gouvernement a élargi l'assiette de cet impôt en éliminant plusieurs échappatoires et dispositions permettant de différer l'impôt. L'opposition n'a rien dit à ce sujet. Nous avons déjà pris plusieurs mesures importantes pour réduire les avantages fiscaux des sociétés et des particuliers. Nous avons éliminé plusieurs échappatoires et dispositions permettant de différer l'impôt...

M. Cassidy: Et vous en avez créé de nouvelles.

M. Hockin: Nous serions très heureux que vous nous signaliez des exemples de ce genre au cours de la période des questions. Nous avons instauré un nouvel impôt minimum de sorte que les riches ne puissent pas se soustraire à l'impôt. Il n'en a pas été question non plus. D'autre part, nous avons commencé à prendre des mesures pour remplacer la taxe de vente fédérale qui laisse beaucoup à désirer. Nous avons réexaminé certains programmes sociaux et programmes de transfert d'impôt.

Il y aurait beaucoup à dire quant aux mesures que le gouvernement a déjà prises pour réformer la fiscalité avant la déclaration du 18 juin. Néanmoins, nous avons rapidement constaté que si nous voulions atteindre notre objectif à l'égard de la réforme fiscale, nous devons entreprendre également une grande restructuration de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement a donc annoncé, en juillet dernier, son intention de procéder à une réforme fiscale globale. Le ministre des Finances a établi les objectifs et les lignes directrices de cette réforme dans le Livre bleu qu'il a déposé à la Chambre le 23 octobre.